

Quotient familial

La ville de Givors applique désormais le « **quotient familial CAF universel** », comme la majorité des communes, et met en place de nouveaux outils numériques pour faciliter les démarches et paiements des habitants.

Dans un contexte national difficile pour les populations et les collectivités locales, nous avons souhaité que notre politique de tarification soit toujours plus solidaire, équitable et transparente, afin que chaque Givordin(e), quelles que soient ses ressources, puisse accéder à la culture, au sport, à l'éducation ou à la restauration scolaire.

Pour calculer son QF CAF

Rendez-vous au guichet unique de la mairie muni :

- du dernier avis d'imposition, pour les non-allocataires
- d'une notification de droit CAF, pour les allocataires

CALCUL DU QUOTIENT

- Prendre 1/12ème des ressources imposables de l'année (moins abattements sociaux)
- Ajouter prestations mensuelles
- Diviser le total par le nombre de parts
- Le résultat est arrondi à l'unité (troncature des centimes)

CALCUL DU NOMBRE DE PARTS

- Couple ou personne isolée = 2*
- 1er enfant à charge = 0,5*
- 2ème enfant à charge = 0,5*
- 3ème enfant à charge = 1*
- par enfant supplémentaire ou par enfant handicapé* = + 0,5

**Enfants à charge, bénéficiaires de prestations familiales*

[Téléchargez la plaquette tarification municipale.](#)